

L'écho Laveyronnais

LE JOLI MOIS DE
novembre

MOMENT DOUX PARTAGÉ



Edito de Madame le Maire

Laveyronnaise, Laveyronnais

Comme vous le savez, le cadre de vie de nos habitants est une de nos priorités et un engagement de vos élus.

Nous tenons à ce que Laveyron soit une ville propre dotée d'un cadre de vie préservé.



Malheureusement je dois faire le triste constat que les incivilités continuent en ce qui concerne les points d'apport volontaire. Alors qu'il est de la responsabilité de tous de respecter, non seulement notre commune, mais aussi nos services techniques qui sont obligés chaque jour de ramasser les détritiques laissés aux abords des PAV, certains continuent de polluer notre cadre de vie. N'oublions pas que chaque ramassage a un coût pour la collectivité sans compter le manque de respect du travail de nos agents. Respecter les autres est la clef du bien vivre ensemble !

L'hiver s'annonce et la sobriété énergétique s'impose de plus en plus. Les travaux de remplacement de l'éclairage public par des LED avancent. Toutes nos salles, bureaux sont maintenant en éclairage LED et tout le système de chauffage des bâtiments est dorénavant connecté, permettant une meilleure régulation de la température. Cette exigence de « faire attention » au quotidien nous a permis de réduire de 40 % nos coûts des fluides sur l'année précédente et nous continuerons sur cette même dynamique. De nouvelles décorations de Noël moins énergivores seront installées fin novembre annonçant notre feu d'artifice annuel du 8 décembre

N'oublions pas que l'enjeu n'est pas seulement financier mais aussi c'est l'avenir de notre planète qui est en jeu. Chacun doit s'engager pleinement dans la protection de notre environnement.

Sur une note plus légère, je me réjouis de recevoir nos aînés Laveyronnais et Belsimiliens, pour leur traditionnel repas de fin d'année, qui aura lieu à la salle des fêtes de Laveyron. Un moment qui permet de se retrouver pour savourer ces instants particuliers de partage et de convivialité.

Comme toujours notre commune bouge et de nombreuses manifestations vous sont offertes. N'hésitez à venir participer et soutenir les bénévoles qui mettent tout en œuvre pour vous.

En attendant de se rencontrer lors d'une de vos visites en mairie ou dans notre belle commune, le conseil municipal vous souhaite un très bel automne !

Prenez soin de vous.... Bonne lecture

Votre Maire
Sylvie Perot

Vie municipale

Un enfant un arbre

Le 25 novembre c'est la Sainte Catherine, et « à la Sainte Catherine, tout bois prend racine ».

Cette année nous avons décidé d'offrir un arbre à planter pour chaque enfant né depuis le mois de mai 2020.

A cette occasion, parents et enfants seront reçus à la mairie le 25 novembre.



11 novembre

Le bleuets français

Avez-vous déjà remarqué les petites fleurs bleuets arborées par les militaires et les officiels en France chaque 11 Novembre ? Le bleuets est devenu l'emblème du souvenir de la Première guerre mondiale car les Poilus avaient pour habitude de surnommer « bleuets » les nouveaux soldats, en référence à leur uniforme bleu encore immaculé avant le combat.

Quelques années après la fin de la guerre, en 1925, un atelier est créé à l'hôpital des Invalides par deux infirmières, Charlotte Melleterre et Suzanne Leenhardt. Les pensionnaires y confectionnent des bleuets en tissu qu'ils vendent sur la voie publique, ce qui leur fournit une activité et une source de revenus.

Dix ans plus tard, en 1935 l'État français officialise la vente du « Bleuets de France » chaque 11 Novembre. Tous les fonds récoltés à l'occasion sont toujours destinés aux combattants, mais également à toutes les victimes de guerre et du terrorisme.

Le coquelicot anglo-saxon : Côté britannique, c'est une fleur rouge qui est mise en avant : le « poppy », un coquelicot.



La cérémonie commémorative de l'Armistice du 11 novembre 1918 aura lieu

Samedi 11 novembre 2023 à 11h00 devant le monument aux Morts.

Restos du Cœur

Appel à toutes les mairies de la Drôme

Il y a quelques semaines, le président des restos du cœur a lancé dans les médias nationaux un appel exceptionnel à la solidarité. Malgré le soutien des pouvoirs publics et de nombreuses collectivités locales ces derniers rencontrent de grandes difficultés en raison de l'inflation. C'est pourquoi le conseil municipal a décidé de voter une subvention exceptionnelle afin de permettre aux plus démunis de continuer à bénéficier de repas.



Vie municipale

Remerciements brioches

Sur Laveyron, nous avons vendu 133 brioches.

Ainsi, 875 euros ont été versé à l'ADAPEI.

Nous remercions particulièrement le Sou des écoles, l'Animation laveyronnaise, Delphine, Daniel, Paul et Léandre qui ont aidé lors de cet évènement.



Conte de Noël
Le Train Magique
Spectacle pyrotechnique

8 décembre à partir de 19h
Parc de La Ronceraie - LAVEYRON
Animation Laveyronnaise : soupe au chou, crêpes, vin chaud

La féerie du 8 décembre

Un spectacle pyrotechnique dans le parc de la Ronceraie vous sera offert.

En attendant le départ du train, vous pourrez vous réchauffer avec la soupe au chou et le vin chaud de l'Animation Laveyronnaise

Retour en images

100 Ans ça se fête ! Joyeux anniversaire à André Desvergnès



Ce dimanche 15 octobre nous avons eu le plaisir de fêter les 100 ans de notre doyen de la commune.

Enfants, petits enfants, arrières petits-enfants, amis, élus se sont réunis autour d'André pour célébrer ce siècle de vie

Né le 4 septembre 1923 à Orléans, il se mariera avec Simone en 1948 et ils auront 3 enfants.

Arrivé en 1968 à Saint Vallier, il achètera une papeterie rue de Verdun. Papeterie qui rappelle à beaucoup d'entre nous de nombreux souvenirs. Le temps où nous allions commander livres, cahiers, fournitures scolaires. Le bon temps !!!

C'est lors de sa retraite qu'il viendra habiter Laveyron et sera, jusqu'à l'âge de 97 ans, notre porte drapeau lors des cérémonies officielles .

Cette journée fût l'occasion de célébrer les amitiés qui ont traversé le temps, de savourer les plaisirs de la vie et de profiter de chaque moment avec une profonde gratitude.

André vous êtes la preuve que la vie peut être belle à tout âge, que l'amour, la joie et le rire sont intemporels.



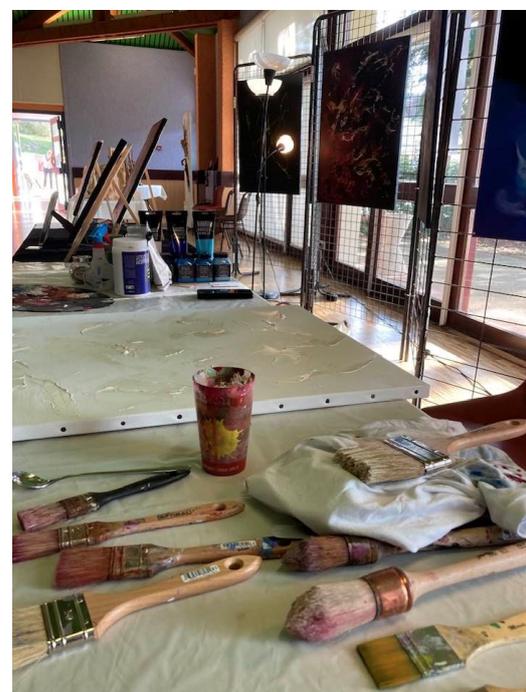
Retour en images



Regard d'artiste

L'exposition a été inaugurée le samedi 30 septembre.

Comme chaque année, cette exposition a été un grand succès.



Ecole



Les classes de GS-CP, CP-CE1, CE1-CE2, et CM1-CM2 se sont rendues, jeudi 5 octobre, à l'exposition « Regard d'artiste » .

Les élèves ont pu rencontrer et échanger avec plusieurs artistes.



Vie associative

C'est Pas Du Jeu !

Vous voulez découvrir de nouveaux jeux ?

Vous voulez passer un moment convivial ?



Venez participer à la soirée-jeux ouverte à tous du vendredi 17 novembre à partir de 18h30 (repas partagé vers 20h), à la salle Van Gogh.

Animation Laveyronnaise



L'Exposition, Vente, de peintures sur porcelaine de l'Atelier Créatif aura lieu les **2 et 3 décembre à la mairie de Laveyron.**

Ouverture de 14 h à 18 heures .

Des démonstrations de la technique pourront être réalisées à la demande des visiteurs.

Laveyron basket

POULE B D4						
RANG	EQUIPES	J	V	P	+/-	PTS
01.	 LAVEYRON BASKET	3	3	0	+124	6
02.	 CHANTEMERLE LES BLES AS	3	3	0	+33	6
03.	 BC GENISSIEUX ROMANS	4	1	2	-36	5
04.	 SAINT PIERRE DE BOEUF RIV SPORT	3	1	2	-51	4
05.	 HAUTERIVES BASKET	3	0	3	-70	3

LAVEYRON BASKET

3 matchs et 3 victoires pour le Laveyron Basket.

Maintenant place à la coupe !

Nos Sangliers se déplaceront à VERNOSC le 04 novembre 2023 pour un 1/6 de final coupe Maurice Herbuel.

Nous nous déplacerons ensuite à Chantemerle les Blés, invaincu aussi.

Nous comptons bien aller chercher cette 4^{ème} victoire pour clôturer cette première phase !

ADMR



pour tous, toute la vie, partout

ALBON NORD DROME
9, place Saint Romain
26140 ALBON



COUSCOUS A EMPORTER

16€

SAMEDI 25 NOVEMBRE 2023

Prévoir un sac pour venir récupérer vos barquettes à la salle Florence ARTHAUD (à côté du bureau ADMR) de 11h/12h

Réservation obligatoire avant le
15/11/2023 au 06 83 97 71 00



Recette

RISOTTO DE COQUILLETTES AUX CHAMPIGNONS DES BOIS

LES INGRÉDIENTS

- 250 g de coquillettes
- 500 g de champignons des bois (cèpes, mousserons, trompettes-de-la mort)
- 1 tomate
- 1 oignon
- 2 gousses d'ail
- 1 petit bouquet de persil plat
- 2 tablettes de bouillon de poule
- 10 cl de vin blanc sec
- 1 cuil. à soupe d'huile
- 50 g de beurre
- 50 g de parmesan fraîchement râpé
- sel poivre



LA PRÉPARATION

1. Rincez et brossez rapidement les champignons. Pelez l'oignon, émincez-le. Ébouillantez la tomate 10 secondes pour la peler. Éépépinez-la et concassez la chair. Pelez et hachez l'ail ainsi que le persil.
2. Faites fondre 20 g de beurre dans une poêle, mettez-y les champignons sur feu vif. Salez, poivrez, mélangez jusqu'à ce que l'eau de végétation se soit évaporée. En fin de cuisson, ajoutez l'ail et le persil, mélangez puis réservez.
3. Dans une sauteuse, faites chauffer l'huile, mettez-y à fondre l'oignon émincé, 5 min, en mélangeant. Ajoutez la tomate concassée, laissez cuire 1 ou 2 min puis versez les coquillettes. Émiettez les tablettes de bouillon, versez le vin blanc et 80 cl d'eau bouillante, mélangez. Laissez frémir à couvert 15 min.
4. A la fin de la cuisson, les pâtes doivent avoir absorbé le bouillon. Hors du feu, ajoutez les champignons, mélangez. Ajoutez enfin le beurre et le parmesan et remuez soigneusement. Couvrez et laissez reposer 3 min avant de servir chaud.

Informations pratiques

Comprendre votre taxe foncière

Taux voté par le conseil municipal
+ 5,87 % soit 1,5 points

La base correspond à la moitié d'un loyer
annuel théorique .

Cette base est revalorisée par l'Etat chaque
année, en 2023 de + 7,1%

Communauté de Communes
Porte de DrômArdèche

Taxes additionnelles perçues au profit
des établissements publics d'état

Taxe pour la gestion des milieux aquatiques
et la prévention des inondations prélevée
par la Communauté de Communes Porte
DrômeArdèche

Appliqué par l'Etat.

DÉBITEUR(S) LÉgal(AUX)		
Identifiant	Droit	Désignation et adresse

Taxes foncières 2023	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations	
Taux 2022	25,56 %	%	1,00 %	0,221 %	9,97 %	0,062 %		
Taux 2023	27,06 %	%	1,00 %	0,23 %	9,60 %	1,01 %		
Adresse								
Base	4117		4117	4117	4117	4117		
Cotisation	1114		41	9	395	42	1601	
Cotisation lissée								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Cotisation lissée								
Cotisation 2022	983		38	8	383	38		
Cotisation 2023	1114		41	9	395	42	1601	
Variation	+13,33 %		+7,89 %	+12,50 %	+3,13 %	+10,53 %		
	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2022	%	%	%	%	%	%	%	%
Taux 2023	%	%	%	%	%	%	%	%
Bases terres non agricoles								
Bases terres agricoles								
Cotisation 2022								
Cotisation 2023								
Variation	%	%	%	%	%	%	%	%
Dégrevement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
Base État						Droit proportionnel :		
Base collectivité						Droit fixe :		
Pour assurer la compensation à l'euro près de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, cette année, votre commune fera l'objet d'une retenue sur le produit de taxe foncière de 568568 €.					Frais de gestion de la fiscalité directe locale			69
Pour plus d'informations, consultez la notice.					Dégrevement Habitation principale			
					Dégrevement JA État			
					Dégrevement JA Collectivité			
Références administratives : https://www.impots.gouv.fr/					Montant de votre impôt			1670

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R*190-1 et R*196-2 du livre des procédures fiscales, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre 2024.

Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition ainsi que son détail sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles définissant ce traitement ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en œuvre, en consultant impots.gouv.fr, rubrique « ouverture des données publiques de la DGFIP ».

Les informations recueillies pour les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en œuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75772 PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivante : <https://www.impots.gouv.fr/portail/confidentialite-informations-personnelles>. Des informations sur vos taxes foncières sont communiquées aux collectivités locales (art. L.135 B du livre des procédures fiscales).

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant ainsi que d'un droit à la limitation du traitement. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au centre des finances publiques ou à l'adresse suivante : donnees-personnelles-mes-droits@dgfip.finances.gouv.fr. En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.

Bien vivre ensemble

#Moi(s)SansTabac est une campagne nationale d'aide à l'arrêt du tabac, lancée en 2017, misant sur un élan collectif.



Chaque année, elle incite les fumeurs à arrêter tous ensemble pendant 30 jours, au mois de novembre.

Pour accompagner les fumeurs qui souhaitent arrêter le tabac, l'opération #MoisSansTabac mobilise de très nombreux acteurs de santé et de prévention.

L'opération #MoisSansTabac s'appuie sur des messages positifs autour des avantages de l'arrêt du tabac, dans un esprit de partage de solutions. Il s'agit, pour les fumeurs, de relever le défi collectif d'un mois sans tabac, en bénéficiant de soutien et d'encouragement de tous pour rester motivés. Car, après 30 jours d'abstinence, la dépendance est bien moins forte et le fumeur a cinq fois plus de chances d'arrêter définitivement*



Site Partenaires du Moi(s) sans Tabac : <https://partenaires-mois-sans-tabac.tabac-info-service.fr/>



RAPPEL : L'écho Laveyronnais est consultable sur le site de la commune.
Vous pouvez aussi le récupérer en mairie ou demander à le recevoir chez vous en version papier.

Horaires de la mairie :

Lundi : 14h - 17h30

Mardi : 9h - 12h et 14h - 17h30

Jeudi : 9h - 12h et 14h - 17h30

Vendredi : 14h - 17h30

Directrice de publication : Sylvie PEROT
Rédigé et mis en page par la commission communication
Impression : IDC Print, Andancette.

Dates à retenir :

4 novembre : Match Basket
11 novembre : Commémoration
17 novembre : Soirée jeux
18 novembre : Repas des aînés
25 novembre : Un enfant un arbre
25 novembre : Couscous ADMR
8 décembre : Spectacle pyrotechnique